

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU**  
**SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER**

---

**Séance plénière de la Commission Locale de l'eau**

**06 mars 2012 - Bonneuil-en-France - 18h00**

**Compte rendu**

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult Enghien Vieille Mer (ci-après dénommé SAGE CEVM), s'est réunie le mardi 06 mars 2012, à 18h00, à Bonneuil-en-France, dans les locaux de du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit Rosne.

Quarante (40) personnes ont assisté à cette séance, dont vingt-sept (27) membres élus de la CLE.

*Séance présidée par Monsieur Guy MESSAGER.*

---

Contact

**Juliette DELMAS – Chargée d'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer**

SIAH du Croult et du Petit Rosne

Rue de l'eau et des enfants

95500 Bonneuil-en-France

[juliette.delmas@sage-cevm.fr](mailto:juliette.delmas@sage-cevm.fr)

Tel. : 01 30 11 16 80 / 06 70 52 36 86

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du Procès-verbal de la CLE du 29 septembre 2011
- 2- Le SAGE, un outil de planification du territoire pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- 3- Procédure d'élaboration du SAGE (calendrier, programmation des études...)
- 4- Présentation des commissions thématiques, enjeux et objectifs  
Approbation du contenu et de la constitution des commissions thématiques
- 5- Validation des orientations budgétaires 2012
- 6- Communication (propositions de logos)
- 7- Point d'information: La procédure de révision des classements de cours d'eau

## Etaient présents :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Membres élus :

Madame Josiane BERNARD	Vice-Présidente du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis (DEA 93)
Monsieur Alain BOURGEOIS	Maire d'Ezanville
Monsieur Didier GUÉVEL	Maire du Plessis-Gassot
Monsieur Gérard GRÉGOIRE	Conseiller municipal de Gonesse
Monsieur Christian LAGRANGE	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, Conseiller municipal des Lilas
Monsieur Guy MESSAGER	Président du SIAH Croult et Petit Rosne, Maire de Louvres
Monsieur Philippe MONGES	Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, Maire adjoint de l'Ile-Saint-Denis
Monsieur Jean-Claude NOYER	Président du SIA de la Région d'Enghien-les-Bains, Maire de Deuil-la-Barre
Monsieur Bernard VIGNAUX	Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency

Etaient également présents :

Monsieur Bernard BREUIL	Chef du service hydrologie urbaine et environnement de la DEA 93 (Conseil Général de la Seine-Saint-Denis)
Monsieur Eric CHANAL	Directeur du SIAH Croult et Petit Rosne
Monsieur Mourad CHIKAOUI	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Val de France
Madame Juliette DAMIS	Responsable du service ressources en eau d'Enghien-les-Bains
Monsieur Philippe EVEZARD	Ingénieur au service infrastructures de Garges-Lès-Gonesse
Monsieur Christophe LANIER	Responsable du service assainissement de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency
Madame Véronique LANIER	Chargée d'étude au service hydrologie urbaine et environnement de la DEA 93 (Conseil Général de la Seine-Saint-Denis)
Monsieur Gérard LENAIN	Maire adjoint de Garges-Lès-Gonesse
Madame Amparo MARTAUD	Directrice générale des services du SIA de la Région d'Enghien-les-Bains
Monsieur Ronan QUILLIEN	Responsable du bureau liaison aménagement-urbanisme à la DEA 93 (Conseil Général de la Seine-Saint-Denis)

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations

Membres élus :

Monsieur Christophe BOLON	Responsable de l'exploitation et de la maintenance de l'Aéroports de Paris-Le Bourget
Monsieur Bernard BRETON	Président de la Fédération du Val d'Oise de pêche et de protection des milieux aquatiques
Monsieur Jean-Claude CRUBEZY	Vice-Président du SIAEP de la région d'Ecouen Nord
Monsieur Jean-Jacques DEWOST	Membre de la Chambre de commerce et d'industrie du Val d'Oise et des Yvelines
Monsieur Robert HALIFAX	Membre de l'association Environnement 93, Secrétaire général de l'association Aulnay Environnement
Monsieur François HANET	Délégué titulaire du SEDIF, Maire adjoint d'Enghien-les-Bains
Monsieur Jean-Noël HUETTE	Vice-Président de la Fédération interdépartementale de pêche et de protection des milieux aquatiques 75, 92, 93, 94
Monsieur Philippe JOLLY	Ingénieur au Service des canaux de la Ville de Paris
Monsieur Bernard LOUP	Président de l'association Val d'Oise Environnement
Monsieur Daniel NENIN	Président de l'ASSARS
Madame Rose-Line STABLO	Vice-Présidente de l'UFC Que Choisir Ile-de-France

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Membres élus :

Monsieur Henri D'ABZAC	Sous-Préfet du Val d'Oise (Arrondissement de Sarcelles)
Madame Magali CASTEX	Chef de projet environnement à l'EPA Plaine de France
Monsieur Sylvain CORTADE	Chef du Service Interdépartemental Seine Ile-de-France à l'ONEMA
Madame Cécile DE RUMIGNY	Chargée de mission SAGE à la DRIEE Ile-de-France
Madame Lydia PROUVÉ	Chargée de projets politique territoriale à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
Monsieur Jean RAIMBOUX	Responsable de la Police de l'eau et des milieux à la DDT du Val d'Oise
Madame Astrid RÉVILLON	Ingénieur d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (Délégation territoriale du Val d'Oise)

Etaient également présents :

Madame Miliça HUCHON	Responsable technique à l'EPA Plaine de France
Monsieur Jérémie JEANNEAU	Chargé d'opérations à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Autres participants à la réunion :

Madame Juliette DELMAS	Chargée d'animation du SAGE CEVM
------------------------	----------------------------------

**Etaient excusés :**

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS	Sénateur-Maire du Bourget
Monsieur Hervé CHEVREAU	Maire d'Épinay-sur-Seine, Conseiller général de Seine-Saint-Denis
Monsieur Daniel DESSE	Vice-Président du Conseil général du Val d'Oise, Maire de Viarmes
Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Val et Forêt, Maire du Plessis-Bouchard
Monsieur Yanick PATERNOTTE	Député-Maire de Sannois
Monsieur Gilles POUX	Maire de la Courneuve
Monsieur Philippe SUEUR	Maire d'Enghien-les-Bains
Monsieur Didier VAILLANT	Président de la Communauté d'agglomération Val de France, Maire de Villiers-le-Bel

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Monsieur Vincent DIQUET	Responsable des affaires institutionnelles à la CCI de Paris Seine-Saint-Denis
Madame Collette MAILLOCHON	Vice-Présidente de l'association Aulnay Environnement

## PREAMBULE

Monsieur Guy MESSAGER, Président de la CLE, ouvre la séance en accueillant les participants, il présente ensuite les Vice-Présidents qui siègent à ses côtés, ainsi que Monsieur Henri D'ABZAC, Préfet de Sarcelles, et Madame Juliette DELMAS, chargée d'animation du SAGE CEVM.

Il rappelle l'ordre du jour qui a été transmis préalablement aux participants et sollicite les intervenants dans la salle afin qu'ils se présentent avant de parler pour faciliter la rédaction du compte rendu.

### 1- Approbation du Procès-verbal de la CLE du 29 septembre 2011

M. Guy MESSAGER rappelle les principaux points traités lors de la réunion d'installation de la CLE du 29 septembre 2011, sous la présidence, en première partie, de M. Henri d'ABZAC.

Aucune remarque n'est formulée.

<b>Le compte rendu et le procès-verbal sont approuvés à l'unanimité.</b>
--

### 2- Le SAGE, un outil de planification du territoire pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

Mme Juliette DELMAS se présente en tant qu'animatrice du SAGE. Recrutée début janvier 2012, elle aura pour mission de coordonner les actions engagées dans le cadre de cette démarche.

Sur la base d'un diaporama (en annexe de ce compte-rendu) projeté à l'écran, Mme Juliette DELMAS retrace le contexte réglementaire qui encadre la mise en place des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Elle rappelle qu'avec les SDAGE (Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), les SAGE constituent les **outils privilégiés pour atteindre les objectifs de bon état écologique** des masses d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000. Ces déclinaisons locales de la Politique européenne de l'eau permettent notamment de fixer les priorités d'usage des ressources en eau, et de définir les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Mme Juliette DELMAS rappelle également que la Loi sur l'Eau et le Milieux Aquatiques (LEMA) de décembre 2006 **renforce la portée juridique** des SAGE et introduit deux nouveaux documents constitutifs du SAGE, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Ainsi, une fois le SAGE approuvé, les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, Carte communale) devront être rendus compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE ; quant aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, elles devront être conformes au règlement du SAGE.

Elle décrit ensuite ce qu'est un SAGE, à savoir un outil de planification pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant (la délimitation du périmètre du SAGE fait l'objet d'un arrêté interpréfectoral pris le 11 mai 2011). Cette échelle

de travail permet de prendre en compte de manière pertinente les caractéristiques du territoire concerné : réseau hydrographique, état des masses d'eau, démographie, activités économiques, projets d'aménagement... Elle insiste enfin sur la nécessité d'inscrire ce travail dans la durée et d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la gestion de l'eau, en précisant que la **concertation** sera un facteur clé de la réussite de la démarche.

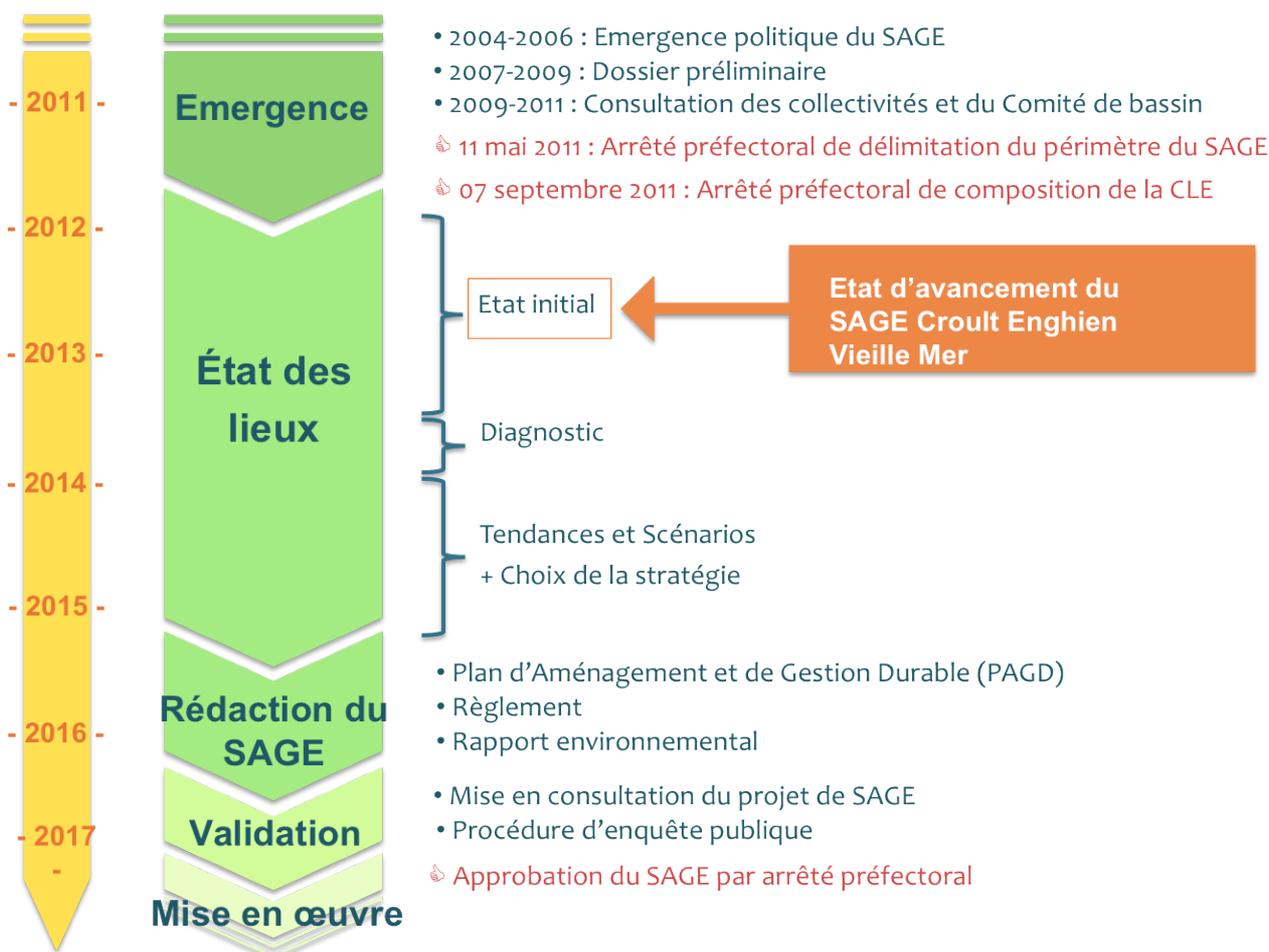
Mme Juliette DELMAS rappelle la composition de la CLE et de son Bureau, puis établit une présentation succincte du territoire, en insistant sur la dualité agricole/urbain qui est une spécificité de ce SAGE, et qui en fait également son intérêt.

La présentation ne fait l'objet d'aucune remarque ou question.

### 3- Procédure d'élaboration du SAGE (calendrier, programmation des études...)

M. Guy MESSAGER présente les différentes étapes du SAGE et estime qu'un délai de 5 ans pour aboutir à l'approbation du SAGE (courant 2017) lui paraît raisonnable, voire souhaitable pour assurer une concertation efficace des acteurs.

Le calendrier proposé est le suivant :



Il évoque à ce sujet la circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des SAGE, qui stipule que les SAGE identifiés comme "nécessaires" dans les SDAGE (ce qui est le cas du SAGE Croult Enghien Vieille Mer) *devront avoir été approuvés ou, à tout le moins, avoir fait l'objet de l'enquête publique prévue à l'article L.212-6 du Code de l'environnement avant fin 2015.*

Il sollicite à ce titre l'avis des services de l'Etat afin de valider ou amender l'échéancier proposé.

M. Jean RAIMBOUX (DDT95), interrogé à cet effet, répond que la date butoir de fin 2015 s'impose et que les services de l'Etat seront en droit de venir demander des comptes à la CLE en cas de retard.

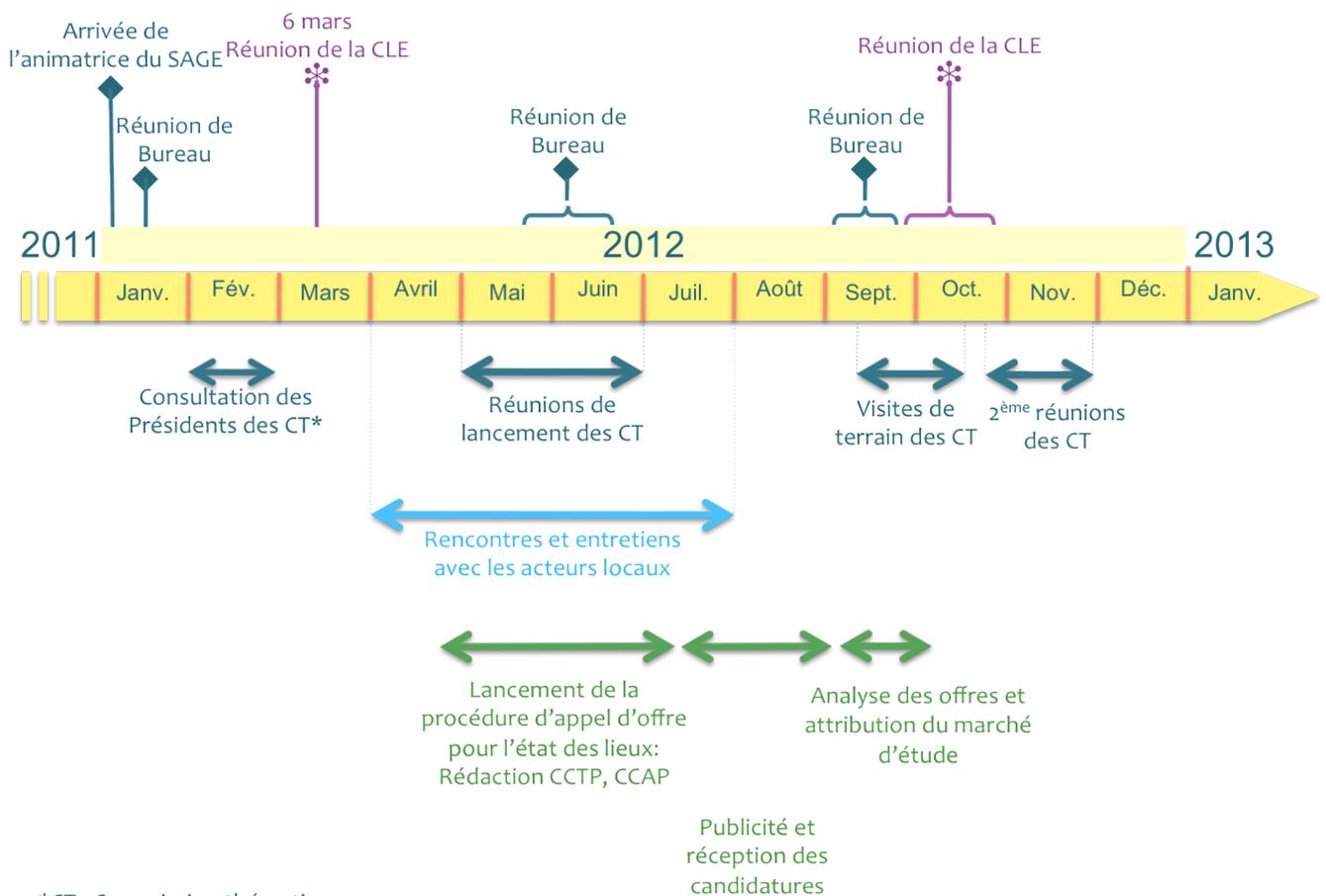
Mme Lydia PROUVÉ (AESN), rappelle quant à elle que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'inscrit bien évidemment dans le cadre réglementaire. Néanmoins, elle considère qu'il est essentiel que la démarche soit menée et bien menée, sachant que certaines étapes sont de fait longues et qu'il ne faut pas bâcler le travail. A titre de comparaison, elle précise que le délai de 5 ans qui est proposé en séance par la CLE est un délai raisonnable qui correspond à un SAGE dynamique, selon son expérience en la matière. Elle rappelle également que la concertation, qui prend nécessairement du temps, est au cœur de l'élaboration du SAGE.

M. Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), insiste sur le fait que lorsque l'on parle de qualité, il faut également parler de l'absence de qualité des cours d'eau. Il souhaite que l'on étudie l'impact des 600 à 700 ha de décharges qui ont été actives jusqu'à peu, notamment sur l'axe Gonesse/Louvres. Ces pollutions ont laissé des traces qu'il conviendra de prendre en compte. Il cite en particulier l'exemple de l'entreprise Schweppes qui a fini par partir de Gonesse où elle était implantée à une certaine époque. Il cite également les demandes du CODERST s'agissant de d'études complémentaires exigées sur le dossier du BIP pour évaluer l'impact des anciennes décharges.

M. Daniel NÉNIN (ASSARS) attire l'attention sur le fait que l'échéance de 2015 arrive vite et qu'il convient de démarrer le diagnostic au plus tôt.

Mme Lydia PROUVÉ (AESN) rappelle à cet effet que l'échéance de 2015, dont on a parlé précédemment, concerne l'approbation du SAGE. S'agissant des délais d'atteinte des objectifs de qualité du milieu fixés par la DCE, les échéances sur le bassin versant du SAGE sont 2021 et 2027.

M. Guy MESSAGER présente le calendrier 2012 et précise qu'il conviendra de s'attribuer les services d'un bureau d'études ou d'un groupement afin d'accompagner la CLE pour la réalisation de l'état des lieux. Il rappelle également que ces études sont finançables par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Régional d'Ile-de-France.



\*CT : Commission thématique

M. Bernard LOUP (Val d'Oise Environnement) indique qu'il existe déjà un certain nombre d'études et de données concernant le territoire du Croult et du Petit Rosne, et qu'il n'est donc pas nécessaire de mobiliser un bureau d'étude pour produire des données déjà existantes. Il demande également où en sont les autres parties du territoire en matière d'études.

M. Guy MESSAGER répond, pour le SIAH Croult et Petit Rosne, que les études en possession des maîtres d'ouvrage ne seront pas refaites, et ne seront donc pas payées deux fois.

Mme Josiane BERNARD (CG93) confirme également que des études existent sur le territoire de Seine-St-Denis, et qu'elles seront transmises à la CLE afin d'être intégrées à l'état des lieux.

Mme Juliette DELMAS précise que le recensement des données existantes commencera avant le démarrage des études. Les trois structures (DEA93, SIAH, SIARE) ayant déjà beaucoup de données, ces dernières seront préalablement centralisées par Mme Juliette DELMAS afin de faciliter le travail du bureau d'études. On obtiendra alors une "photographie" actualisée du territoire.

Les rencontres et entretiens avec les acteurs locaux, qui sont prévues pour les prochains mois, visent notamment à engager ce travail de collecte et de mutualisation des données existantes.

Mme Lydia PROUVÉ (AESN) confirme qu'il est indispensable d'exploiter les données existantes, qui pour la plupart sont publiques, afin d'optimiser le travail.

L'Agence de l'Eau souhaite par ailleurs inciter la CLE à ne lancer qu'un seul marché d'études intégrant dans le cahier des charges la phase d'état des lieux (état initial et diagnostic) **et** la phase de tendances/scénarios. Elle précise que la CLE du SAGE Marne Confluence (voisin du SAGE CEVM) a fait ce choix qui permet de faciliter le déroulement et la cohérence du travail, notamment en capitalisant les données dès le début des études. Ce choix permet un gain de temps non négligeable. Mme Lydia PROUVÉ relativise néanmoins son propos en rappelant que la concertation est au cœur de cette démarche, et que le temps dédié à la concertation est difficilement compressible.

M. Gérard GRÉGOIRE précise également qu'en sus de l'état des lieux, les acteurs de l'eau peuvent aussi avoir des solutions à proposer, qu'il conviendra de prendre en compte.

Le calendrier du SAGE CEVM sera modifié conformément aux remarques faites par les membres de la CLE.

La CLE approuve les grandes lignes du calendrier et la programmation des principales études à mener pour la phase d'état des lieux du SAGE CEVM.
--

La CLE approuve le principe de lancement d'un ou plusieurs marchés ayant pour objet l'accompagnement de la CLE par un bureau d'étude pour durant la phase d'état des lieux.
---

La CLE autorise le Président de la CLE à solliciter le SIAH Croult et Petit Rosne, structure porteuse du SAGE, pour lancer la procédure administrative et financière du ou des marchés.
---

#### **4- Présentation des commissions thématiques, enjeux et objectifs**

##### **Approbation du contenu et de la constitution des commissions thématiques**

M. Guy MESSAGER introduit la présentation des commissions thématiques et passe la parole aux Présidents de chaque Commission pour une présentation du contenu et des méthodes de travail envisagées.

Mme Josiane BERNARD présente la Commission « Aménagement ». En préambule, elle rappelle que le territoire du SAGE CEVM, qui s'étend sur près de 450 km<sup>2</sup>, est un territoire hétérogène, marqué au sud (aux portes de Paris) par une urbanisation dense, et dans la partie nord (Val d'Oise) par de grandes surfaces agricoles. Cette relation urbain/rural, qui est au cœur de l'identité de ce territoire, se traduit par une relation complexe entre l'eau et la ville.

Le contenu de cette commission s'articule autour de deux axes forts:

##### **- L'aménagement du territoire**

- ⇒ Maîtrise des ruissellements : Mme Josiane BERNARD rappelle que dans ce domaine, il existe sur chaque partie du territoire une expertise et des retours d'expérience qu'il s'agira de partager et de valoriser ;

- ⇒ Intégration de l'eau en ville, notamment en favorisant la réouverture de tronçons de rivières et en valorisant l'eau dans les projets urbains.

**- Les risques liés à l'eau**

- ⇒ Gestion des risques d'inondations ;
- ⇒ Reconquête des zones naturelles d'expansion des crues ;
- ⇒ Réduction de la vulnérabilité aux crues exceptionnelles de la Seine ;
- ⇒ Prévention des risques géologiques liés à la présence d'argile et de gypse dans les sols.

Elle insiste notamment sur la nécessité d'avoir une approche de terrain en organisant des visites qui permettront aux membres de la commission de prendre connaissance d'actions déjà menées sur le territoire et d'envisager plus concrètement les enjeux.

Mme Josiane BERNARD précise que la richesse de cette commission dépendra de la diversité de ses participants, souhaitant notamment ouvrir ce lieu de concertation aux aménageurs et urbanistes, peu représentés au sein de la CLE. En outre, il sera indispensable de travailler en interface avec les deux autres commissions compte tenu de la transversalité des sujets traités.

La première réunion de cette commission est prévue le **6 juin 2012**, à 14h (le lieu sera communiqué ultérieurement).

M. Daniel NÉNIN rappelle que depuis 1992, il a toujours demandé qu'existe un protocole de lutte contre les inondations entre le Val d'Oise et la Seine-St-Denis, afin d'éviter ce qu'il désigne comme un effet "nœud", et de mieux réguler les débits de l'amont vers l'aval.

M. Guy MESSAGER annonce les participants (Liste en annexe) à cette commission et passe la parole à M. NOYER.

M. Jean-Claude NOYER présente la Commission « Qualité de l'Eau ». Le travail de cette commission se décline en 7 objectifs.

- ⇒ Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole et urbaine ;
- ⇒ Réduire les pollutions d'origine industrielle et artisanale en les identifiant et en caractérisant les rejets ;
- ⇒ Renforcer le traitement des eaux de ruissellement des infrastructures routières ;
- ⇒ Optimiser les traitements des eaux usées domestiques et des eaux pluviales ;
- ⇒ Favoriser la mise en séparatif des réseaux dans les secteurs concernés et lutter contre les mauvais branchements ;
- ⇒ Protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable ;
- ⇒ Réduire l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs, et les particuliers.

Il propose une méthode basée sur deux étapes :

- Une phase de mémoire collective afin de réaliser une sorte d'état des lieux « empirique » qui servira de fondation à la suite des études ;
- Une phase de connaissance physique du territoire.

M. Jean-Claude NOYER se fixe la fin de l'été 2012 pour la réalisation de ces deux étapes. Ensuite, il sera temps de faire appel aux spécialistes de tous ordres.

M. Guy MESSAGER annonce les participants (liste en annexe) à cette commission et passe la parole à M. Philippe MONGES, qui propose à Mme Juliette DELMAS de présenter la Commission "Milieu Naturel".

Mme DELMAS présente les enjeux de cette Commission :

- ⇒ Préserver la biodiversité des milieux aquatiques ;
- ⇒ Restaurer une morphologie de cours d'eau plus "naturelle" en menant des actions de renaturation des berges des cours d'eau, ou de reméandrage ;
- ⇒ Préserver et restaurer les zones humides en délimitant notamment des périmètres de protection ;
- ⇒ Restaurer la continuité écologique des cours d'eau en inventoriant les obstacles à l'écoulement présents sur le réseau hydrographique et en hiérarchisant les actions à mener.

Elle insiste sur le fait que des projets existent déjà, notamment dans le domaine de la géomorphologie, qui est généralement l'un des paramètres déclassant pour la bonne qualité écologique des cours d'eau.

M. Philippe MONGES, en complément de la présentation de Mme Juliette DELMAS, confirme la nécessité de visites de terrain, ainsi que la création d'une banque de données photographique qui permettra d'illustrer à tous les membres de la CLE les réalités du terrain, et de construire une base de connaissances commune.

M. Guy MESSAGER annonce les participants à cette commission (liste en annexe).

M. Sylvain CORTADE (ONEMA) présente l'ONEMA (Office National de l'Eau et les Milieux Aquatiques) et ses missions (police judiciaire, expertise). Il précise également qu'il s'agit d'un service interdépartemental.

## **5- Validation des orientations budgétaires 2012**

M. Guy MESSAGER présente le budget prévisionnel du SAGE, par section.



Mme Lydia PROUVÉ précise que, concernant l'acquisition d'un véhicule, un plafond de 12500€ est appliqué, portant ainsi la contribution maximale de l'Agence de l'Eau à 6250€. M. Guy MESSAGER indique que le tableau sera modifié en conséquence (le tableau ci-dessus est la version modifiée).

M. Mourad CHIKAOUI (Communauté d'agglomération Val de France) demande à combien de personnes correspondent les charges de personnel. M. Guy MESSAGER répond qu'il s'agit uniquement des charges relatives à la présence de Mme Juliette DELMAS.

M. GUY MESSAGER précise également que le document présenté en séance sera voté le 28 mars 2012 par la structure porteuse en tant que budget annexe.

**Le budget et le tableau d'amortissement sont validés à l'unanimité.**

## **6- Communication (propositions de logos)**

Mme Juliette Delmas présente les propositions de logo qui ont été établies par l'Agence de communication retenue.

M. Mourad CHIKAOUI trouve que le devis de 2200€ est excessif. Il se positionne en faveur du logo n°19.

M. Christian LAGRANGE (Communauté d'agglomération Est Ensemble) argumente également pour le n°19, en précisant qu'il traduit la double identité du territoire (urbain/rural) et qu'il est facile à reproduire. Le n°32 lui plaît mais il n'y voit pas la lisibilité de l'eau.

Mme Rose-Line STABLO (UFC Que Choisir) insiste sur le fait que dans une logique de développement durable, le logo ne doit pas consommer trop d'encre.

Mme Josiane BERNARD regrette que dans les logos présentés, on ne voie pas apparaître le cours d'eau et la notion de territoire.

M. Gérard GREGOIRE et M. Didier GUEVEL proposent le logo n°02.

M. Bernard VIGNAUX fait remarquer qu'il est indispensable, quel que soit le logo retenu, qu'il soit conçu de manière à ce qu'il ressorte bien en noir et blanc.

M. Guy MESSAGER conclut en demandant à Mme Juliette DELMAS à ce que le logo soit une synthèse des logos n°02 et n°19.

© Les Ateliers de l'Image... Créateur graphique & communication - 02 31 52 06 80 - sage.associ@orange.fr - La Bièvre - 69000 Lyon  
Site : www.ateliersdeimage.com - Tél : 02 31 52 06 80 - sage.associ@orange.fr - La Bièvre - 69000 Lyon



←  
Goutte bleue pour l'eau.  
Goutte verte pour la biodiversité.  
Les 2 gouttes suggèrent le S de SAGE.  
Le gris du texte apporte le côté urbain.  
Typographie arrondie et évoquant des gouttes et graphisme simple.

02

SAGE Croult Enghien Vieille Mer | Identité visuelle | Étape 01



© Les Ateliers de l'Image... Créateur graphique & communication - 02 31 52 06 80 - sage.associ@orange.fr - La Bièvre - 69000 Lyon  
Site : www.ateliersdeimage.com - Tél : 02 31 52 06 80 - sage.associ@orange.fr - La Bièvre - 69000 Lyon



←  
Idem 18  
Teintes plus légères  
Typographie moderne pour la base-line.

19

SAGE Croult Enghien Vieille Mer | Identité visuelle | Étape 01



## 7- Point d'information: La procédure de révision des classements de cours d'eau

Mme Cécile DE RUMIGNY (DRIEE Ile-de-France) présente la démarche de révision des classements de cours d'eau (Diaporama en annexe).

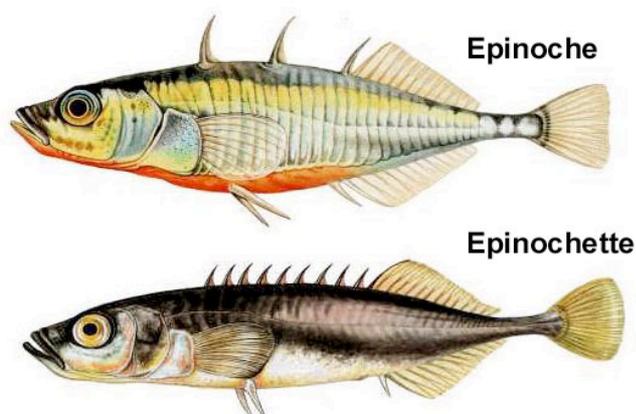
Un avis est théoriquement à donner par la CLE. Néanmoins, compte tenu de l'état d'avancement de cette dernière, il est convenu que la CLE ne pourra donner un avis pertinent sur ce sujet, d'autant plus que le territoire du SAGE ne comprend pas de cours d'eau concernés par la révision.

M. Christian LAGRANGE demande si on a une idée des investissements dont il est question dans la présentation et quel sera l'impact sur la facture d'eau.

Mme Cécile DE RUMIGNY répond que cela se monte entre 87 et 175 M€.

Mme Lydia PROUVÉ répond pour sa part, que les dépenses engagées pour rétablir la continuité écologique des cours d'eau concernent ce qu'on appelle le « grand cycle de l'eau », ces dépenses ne seront donc pas imputables sur la facture d'eau. L'impact de ces sommes se fera essentiellement au travers des contributions des Communes et des habitants aux syndicats de rivière.

M. Sylvain CORTADE (ONEMA) indique qu'en 2009, une pêche électrique a été réalisée à Gonesse, sur le Croult, à l'occasion d'une enquête sur l'impact des pollutions aux polychlorobiphényles (PCB) sur la faune aquatique et sur leur présence éventuelle dans le Croult. Cette campagne a permis d'identifier deux espèces de poissons dans ce cours d'eau, des épinoches et des épinochettes, avec un fond de rivière propice à la vie aquatique (granulométrie variée, présence de végétation). Ces résultats sont selon lui encourageants et doivent inciter l'ensemble des usagers à modifier leurs pratiques afin de restaurer un bon potentiel piscicole dans nos cours d'eau. Dans ces conditions, la restauration de la continuité écologique serait un paramètre supplémentaire pour atteindre cet objectif.



M. Daniel NÉNIN fait état de la présence de poissons, il y a trois ans, dans le Petit Rosne à Sarcelles. Malheureusement une pollution accidentelle a décimé cette population de poissons.

M. Bernard BRETON (FFPPMA) regrette que les poissons n'intéressent pas grand monde. Il n'en apprécie que davantage les propos de Mme Josiane BERNARD concernant la nécessité que les habitants se réapproprient les rivières. M. Bernard BRETON insiste également sur le fait qu'il faut au préalable retrouver la qualité (physique et chimique) des cours d'eau avant d'espérer revoir une plus grande diversité piscicole.

## CONCLUSION DE LA SÉANCE

M. Guy MESSAGER donne la parole à Mme Josiane BERNARD.

Mme Josiane BERNARD se félicite des débats qui ont eu lieu ce soir et espère qu'il y aura plus de participants aux prochaines séances plénières de la CLE. Elle souligne également la qualité du travail de Mme Juliette DELMAS, dont elle reconnaît la difficulté de la tâche, par expérience sur d'autres SAGE.

M. Guy MESSAGER donne enfin la parole à M. Henri D'ABZAC.

Monsieur le Préfet de Sarcelles se réjouit du lancement de la phase d'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer. Il estime que les thèmes abordés et la qualité des débats ont été particulièrement intéressants. Il remercie à ce titre l'ensemble des intervenants et félicite Mme Juliette DELMAS pour le travail effectué.

Il fait remarquer avec amabilité, qu'il semble peut-être utopique de se fixer comme objectif de faire remonter la truite jusque dans nos cours d'eau, mais que cela traduit une réelle ambition pour nos rivières. Il ajoute que les commissions locales de l'eau ont pour vertu d'être des instances fédératives.

Il souligne le lien entre le SAGE et la démarche du Grand Paris, en insistant sur le fait que le volet environnemental doit être pris en compte dans les Contrats de développement territorial (CDT). La CLE doit faire passer autant que possible ses objectifs dans la rédaction des CDT qui seront signés.

Il fait part de sa conviction, comme cela a été évoqué précédemment, que l'eau est fondamentalement un élément structurant du territoire, et qu'il convient de développer une approche paysagère en replaçant l'eau au cœur de nos paysages urbains. Il est par conséquent indispensable d'amener les populations à se réapproprier les berges des cours d'eau.

Il remercie le Président, les Vice-Présidents, et l'ensemble des participants.

M. Guy MESSAGER clôt la séance à 20h15.

Guy MESSAGER  
  
Président de la CLE  
du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

- ANNEXE 1 -

**Composition de la Commission Aménagement durable, infrastructures,  
densité urbaine et risques**

<b>COLLEGE DES COLLECTIVITES</b>	NOM	Structure
	<b>Josiane BERNARD</b>	CG93/DEA93
	<b>Gérard GREGOIRE</b>	Gonesse
	Johann SANDLER	Garges-les-Gonesse
	Muriel BARRET-CASTAN	Garges-les-Gonesse
	Bernard VIGNAUX	CAVAM
	Gérard LAMBERT-MOTTE	CA Val et Forêt
	Isabelle HEYDEL	Aulnay-sous-Bois
	Marie-Pierre FIEUET	Est Ensemble
	Ronan QUILLIEN	DEA93
	Véronique LANIER	DEA93
	Philippe SUEUR	Enghien-les-Bains
	Eric CHANAL	SIAH
	(Vice-Président)	SIAH
Mourad CHIKAOUI	CA Val de France	

<b>COLLEGE DES USAGERS</b>	Structure	NOM
	Aulnay Environnement	Colette MAILLOCHON
	CCI Versailles	Jean-Philippe PORTE
	AdP-Le Bourget	Christophe BOLON
	Environnement 93	Robert HALIFAX
	Chambre d'agriculture	Patrice FEBVRET
	UFC que choisir	Rose-Line STABLO
	SEDIF	François HANET

<b>COLLEGE DE L'ETAT</b>	Structure	NOM
	DRIEE	Valère FELIX ou Marc RIBARD
	DDT 95	
	AESN	
	EPA Plaine de France	Magali CASTEX

- ANNEXE 2 -

**Composition de la Commission Qualité de l'eau, protection de la ressource,  
alimentation en eau potable et assainissement**

<b>COLLEGE DES COLLECTIVITES</b>	NOM	Structure
	<b>Jean-Claude NOYER</b>	SIARE
	<b>Didier GUEVEL</b>	Le Plessis-Gassot
	Bernard VIGNAUX	CAVAM
	Alain BOURGEOIS	Ezanville
	Isabelle HEYDEL	Aulnay-sous-Bois
	Raby HAMDou	Est Ensemble
	Godeffroy BELHOMME	DEA93
	Cecile MADURA	Goussainville
	Daniel DESSE	CG95
	Francis DELATTRE	Franconville
	Eric CHANAL	SIAH
	(Vice-Président)	SIAH

<b>COLLEGE DES USAGERS</b>	Structure	NOM
	Aulnay Environnement	Colette MAILLOCHON
	Val d'Oise Environnement	Bernard LOUP
	SIAEP Ecoen	Jean-Claude CRUBEZY
	CCI Versailles	Jean-Philippe PORTE
	Environnement 93	Robert HALIFAX
	CRPF idf	Etienne DE MAGNITOT
	Chambre d'agriculture	Laurence SABLIER
	UFC que choisir	Rose-Line STABLO
	SEDIF	François HANET

<b>COLLEGE DE L'ETAT</b>	Structure	NOM
	DRIEE	Valère FELIX ou Marc RIBARD
	DDT 95	
	AESN	
	EPA Plaine de France	Magali CASTEX
	ARS	Astrid REVILLON

- ANNEXE 3 -

**Composition de la Commission Milieu naturel, biodiversité,  
écosystèmes, valorisation du patrimoine écologique**

COLLEGE DES COLLECTIVITES	NOM	Structure
	<b>Philippe MONGES</b>	CA Plaine Commune
	<b>Christian LAGRANGE</b>	CA Est Ensemble
	Gérard LENAIN	Garges-les-Gonesse
	Laurent CABRERA	Garges-les-Gonesse
	Nicolas LONDINSKY	Est Ensemble
	Laura ALBARIC	CG93
	Philippe SUEUR	Enghien-les-Bains
	Eric CHANAL	SIAH
	(Vice-Président)	SIAH

COLLEGE DES USAGERS	Structure	NOM
	FPPMA 75 92 93 94	Jean-Noël HUETTE
	Service de Canaux	François LABROSSE
	Environnement 93	Robert HALIFAX
	Chambre d'agriculture	Laurence SABLIER ou Patrice FEBVRET
	UFC que choisir	Rose-Line STABLO
	ASSARS	Daniel NENIN

COLLEGE DE L'ETAT	Structure	NOM
	DRIEE	Valère FELIX ou Marc RIBARD
	DDT 95	
	AESN	
	EPA Plaine de France	Magali CASTEX
	ONEMA	Emilie DUBOIS